

Parc éolien de l'Argonne Meusienne

Clermont-en-Argonne (55)



Photomontage du parc éolien

Lettre d'information n°1

Octobre 2025

En septembre 2025, la société **JP Energie Environnement**, producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable, a débuté le chantier du parc éolien de l'Argonne Meusienne sur la commune de Clermont-en-Argonne. La mise en service du parc est prévue pour fin 2026/début 2027.

Après l'acquisition du projet développé par PNE France, JPEE a rencontré les élus locaux et les propriétaires/exploitants lors d'une réunion commune à la mairie de Clermont-en-Argonne.

Les échanges ont permis de présenter l'entreprise, les modalités du chantier et les acteurs qui conduiront le chantier puis l'exploitation du parc pendant toute sa durée de vie.

Cette première lettre d'information permet de vous présenter les caractéristiques principales du parc éolien, les différentes étapes du chantier et les routes qui seront impactées par les travaux. Elle est également disponible en mairie et sur le site internet du projet.

Retrouvez toutes les informations
sur le site internet dédié :



argonne-meusienne-55.
parc-eolien-jpee.fr

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



4
éoliennes



14,4 MW
de puissance installée



33 700 MWh
productible annuel
prévisionnel*



15 200
personnes alimentées
par an**



16 500
tonnes de CO₂
évitées par an**

* Données étude de productible ** Données prévisionnelles

MODÈLE D'ÉOLIENNE PRÉVU



Nordex 131
Modèle des éoliennes



3,6 MW
de puissance unitaire



150 mètres
Hauteur en bout de pale



65 mètres
Longueur des pales

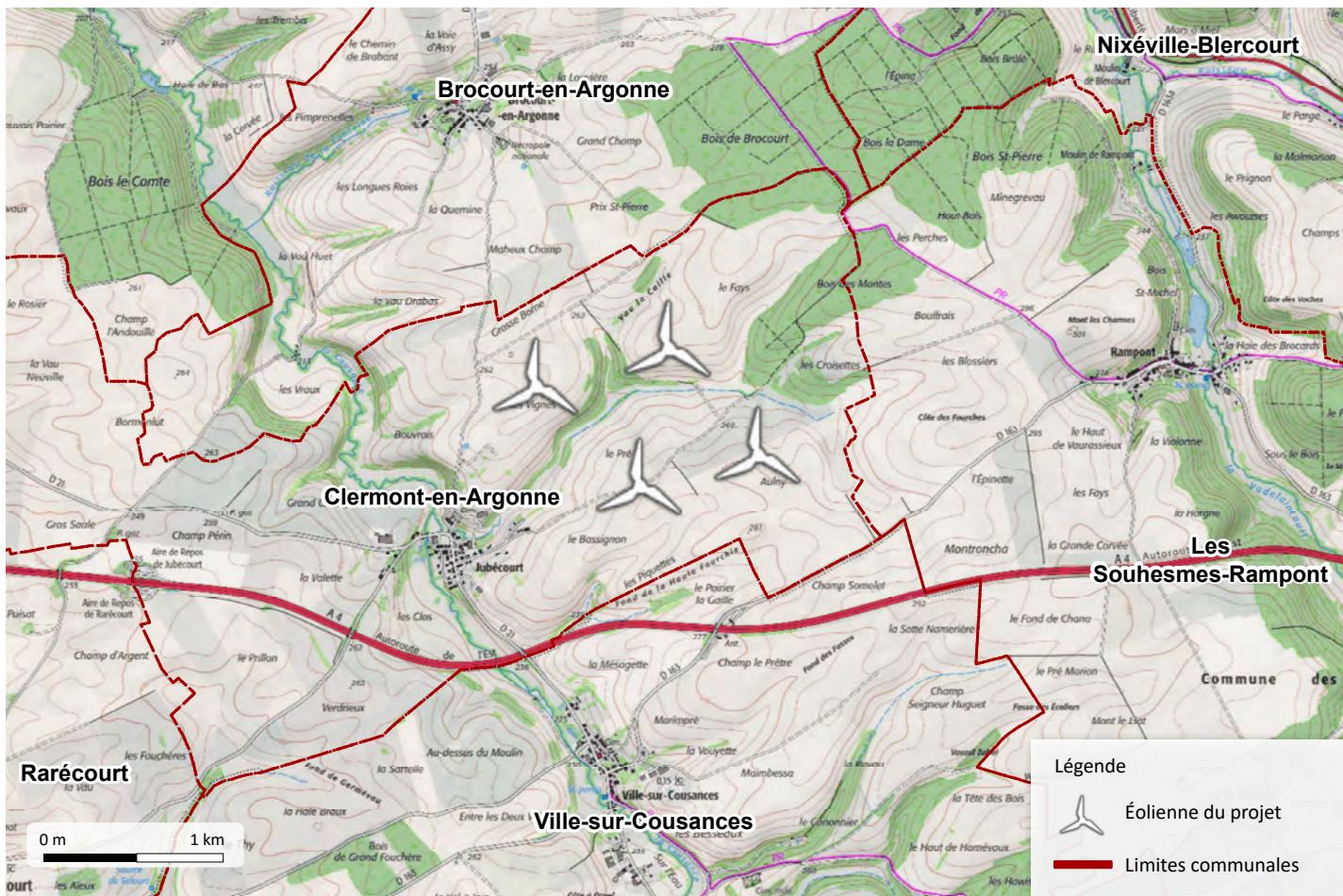


131 mètres
de rotor



1
poste de livraison

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



MESURES PRÉVUES

Les études menées pendant la phase de développement ont permis d'identifier les caractéristiques liées au paysage, à l'environnement et au contexte humain et physique. Des mesures suivant la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ont été définies afin que le projet ait un impact le plus faible possible sur son environnement.

Voici quelques mesures prévues de ce projet :

MESURES	
Environnement	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des éoliennes
	Adaptation de la période des travaux pendant une période optimale afin d'éviter l'impact sur la nidification des espèces et balisage des zones sensibles
	Mise en place d'un système de détection et d'effarouchement dédié à l'avifaune
	Mise en place de bridages* des éoliennes en faveur des oiseaux et des chauves-souris
	Suivi des populations d'oiseaux et de chauves-souris
	Création de mares et de refuges pour favoriser la biodiversité locale
Paysage	Plantation de plus de 500 mètres de haies et de 2 000 m ² de bosquets
Acoustique	Bridage des éoliennes afin de respecter la réglementation sur les émergences sonores
En faveur des riverains	Plantation de haies aux abords des villages de Brocourt-en-Argonne et de Jubécourt (masques paysagers)

* Brider une éolienne signifie l'arrêter momentanément pour des raisons environnementales, acoustiques, de maintenance, etc.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation d'un parc éolien génère des ressources financières pour les collectivités locales : taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

Le parc éolien de Clermont-en-Argonne, composé de 4 éoliennes de 3,6 MW, générera des retombées fiscales locales annuelles pendant tout la durée d'exploitation à hauteur de **150 000 euros pour tous les échelons du territoire** dont :

35 000 €

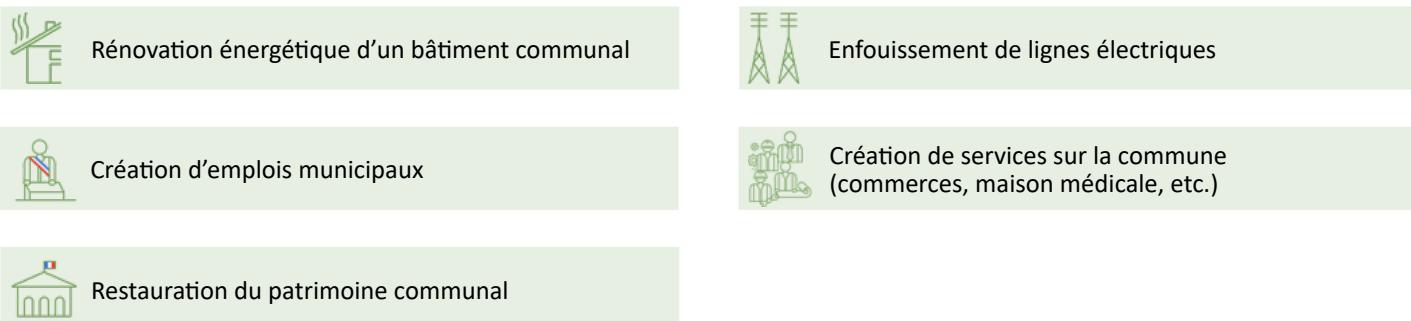
par an pour la commune
de Clermont-en-Argonne

70 000 €

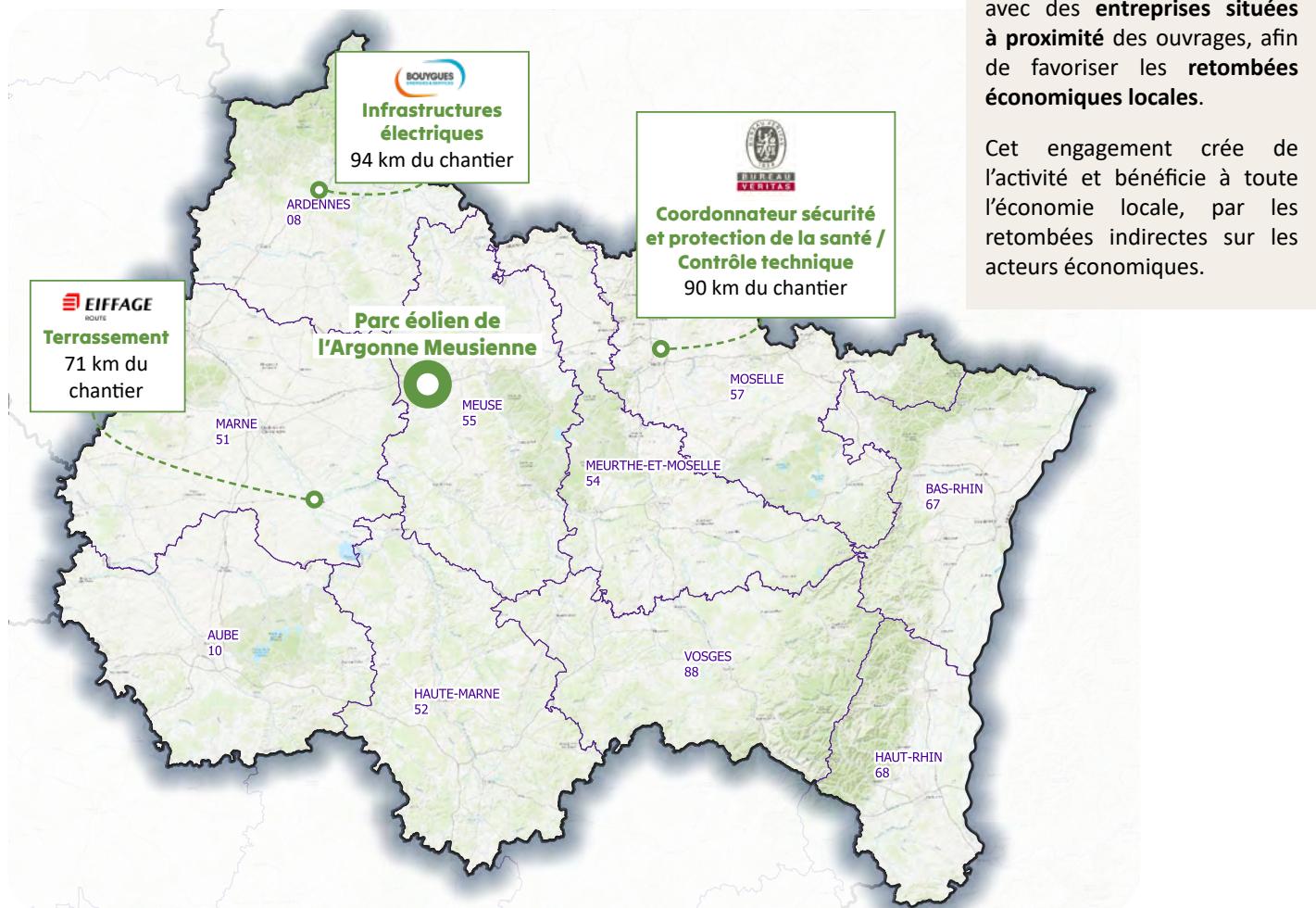
par an pour la Communauté
de communes Argonne-Meuse

L'utilisation des chemins communaux pour le passage des engins, les câbles et le surplomb générera également le versement d'une **indemnité à la mise en service du parc de 80 000 € pour la commune de Clermont-en-Argonne**, ainsi qu'**une indemnité annuelle de 2600 €** jusqu'au démantèlement du parc. Les retombées fiscales régulières générées par les installations éoliennes permettent aux territoires de maintenir des services publics et d'investir (crèches, maisons de santé, ...). Ces ressources contribuent au financement de projets ou d'infrastructures bénéficiant aux habitants et renforcent ainsi l'attractivité des territoires.

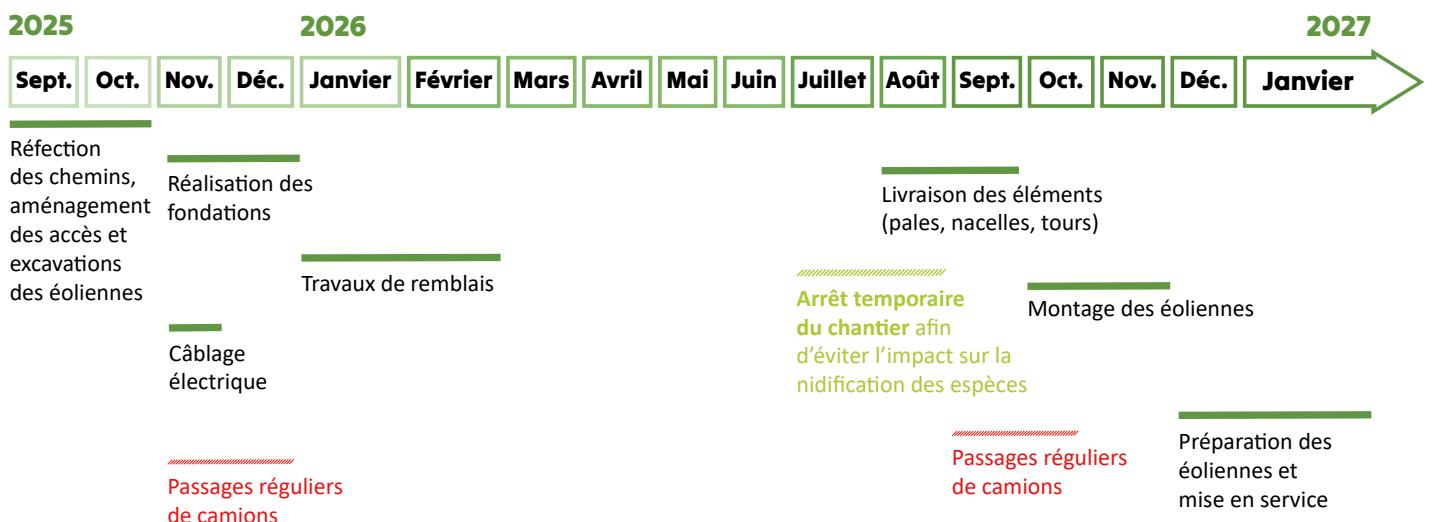
DES EXEMPLES CONCRETS D'UTILISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



UN CHANTIER GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS LOCAUX



PLANNING PRÉVISIONNEL DU CHANTIER



Dates indicatives et soumises à modification selon les conditions météo ou les aléas techniques

ACCÈS

Pendant l'ensemble des travaux, le parc éolien de l'Argonne Meusienne possède un seul et unique accès, via la RD 163 (Froidos – Les Souhesmes-Rampont).

Les axes routiers resteront ouverts pendant le chantier, exceptés pendant la livraison des éoliennes.

Sur le chantier, la circulation sera limitée à 30 km/h pour éviter les nuisances sonores et olfactives.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



**argonne-meusienne-55
.parc-eolien-jpee.fr**



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondé en 2004, JP Energie Environnement (J Pee) est un producteur indépendant français d'électricité d'origine éolienne et solaire. Lié depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, J Pee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en septembre 2025 de **585 MW** (18 parcs éoliens et 69 centrales solaires), **199 MW en construction ou prêts à l'être et plus de 2,5 GW de projets en développement**, J Pee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **180 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité. **Entreprise à mission**, J Pee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

En 2025, l'entreprise lance une nouvelle offre « JP+ autonomie énergétique » adressée aux collectivités et aux entreprises pour maîtriser leurs dépenses énergétiques via des projets d'autoconsommation solaire et de stockage par batteries.

Chiffres clés en 2024 : Chiffre d'affaires : 70,5 millions d'€ (vente d'électricité), production : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 325 000 habitants



Pacôme GALLAIS - Chef de projets construction éolien :
pacome.gallais@jpee.fr

Mathieu VIVIEN - Chargé de dialogue territorial :
mathieu.vivien@jpee.fr

